

Communiqué FNACT-CFTC du 2 avril 2010

Crèches

La CFTC condamne le projet de réforme réduisant les moyens

Parce qu'il menace la sécurité des enfants et les conditions de travail dans les crèches, la Fnaact-CFTC appelle à rejoindre les manifestations organisées à Paris et en région, le 8 avril 2010, contre le projet de décret "Morano".

Le texte ouvre plusieurs brèches en tirant d'abord sur la qualité de l'encadrement des enfants de moins de six ans. Il prévoit en effet de réduire la part de l'encadrement et des emplois qualifiés* dans les établissements en les faisant passer de 50 % à 40 % des effectifs. Dans le même temps, un quart du poste de directeur adjoint pourra être comptabilisé sur les effectifs chargés de s'occuper des enfants.

D'autres mesures font peser un risque évident sur la sécurité des enfants. Les établissements d'au moins 20 places pourront à l'avenir recevoir des enfants en surnombre au-delà de la limite, qui était jusqu'ici fixée à 10 %, et qui passerait à 20 % des places. D'autant que la mesure qui limite à 100 % la capacité d'accueil sur une semaine serait maintenant calculée sur un mois.

En supprimant l'obligation de qualification, qui existait pour au moins un des deux agents qui doivent toujours encadrer les enfants, le projet de décret porte une véritable régression.

Si notre Fédération est consciente des difficultés liées au recrutement et au turn-over de personnels qualifiés, elle ne peut cependant cautionner une réduction des effectifs et des qualifications pour s'occuper des enfants de moins de six ans.

C'est pourquoi la Fnaact-CFTC condamne fermement le projet de décret "Morano".

(*) puéricultrice, éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, infirmier, psychomotricien



Fédération nationale des agents des collectivités territoriales CFTC

85, rue Charlot, 75140 Paris Cedex 03. Tél. : 01 42 78 09 18 / 13 08.

Fax : 01 42 78 16 57. fnaact1@orange.fr - <http://www.fnact.com>